



# CTG

Convention territoriale globale

La Convention  
territoriale globale

**Pour les familles,  
réinventons  
nos partenariats**





## La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille pour la période 2018-2022 porte de fortes ambitions en matière de territorialisation des politiques publiques.

À ce titre, la Caf des Yvelines propose un accompagnement global des familles et contribue avec les partenaires du territoire à :

- **aider** les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- **soutenir** la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- **accompagner** les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- **créer** les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet.

La démarche CTG s'inscrit pleinement dans cette ambition en favorisant la territorialisation de l'offre globale de service de la Caf des Yvelines en cohérence et complémentarité avec les politiques locales.

## Qu'est-ce qu'une CTG ?

Une convention territoriale globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions des partenaires en faveur des habitants d'un territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et vise à optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et :

- une commune ou un EPCI ;
- et/ou un autre partenaire institutionnel.

## Pourquoi une CTG ?

---

- **Partager** la connaissance du territoire
- **Contribuer** à l'élaboration du projet social de territoire avec les partenaires et acteurs locaux et faire émerger les complémentarités
- **Adapter** l'offre aux besoins du territoire
- **Simplifier** les partenariats et clarifier les interventions
- **Valoriser** les actions



# Sur quelles thématiques ?

---

## Petite enfance / Enfance / Jeunesse

Ex. : Création d'un équipement d'accueil du jeune enfant ; accompagnement de projets jeunes...

## Lien social et citoyenneté

Ex. : Réflexion sur la mise en place d'une structure type Centre social ou Espace de vie sociale...

## Parentalité

Ex. : Mise en place d'ateliers parents/enfants ; mise en place d'une coordination parentalité à l'échelle du territoire...

## Accès aux droits et lutte contre le non recours

Ex. : Organisation de séances d'information sur les droits ; diagnostic sur les causes de non recours...

## Inclusion numérique

Ex. : Mise en place d'ateliers du numérique...

## Handicap

Ex. : Réflexion sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil...

## Logement

Ex. : Sensibilisation des bailleurs privés sur la non décence...



# La CTG en 3 étapes

---



- 1 Analyse partagée du diagnostic territorial avec les acteurs du territoire.** Au regard des avancées, le diagnostic mesure la nature et le degré des besoins restant à couvrir et peut s'appuyer sur les diagnostics déjà existants (Projet éducatif du territoire, contrat de ville, analyse des besoins sociaux...).



- 2 Élaboration d'un plan d'actions pluriannuel** sur la base de l'offre globale de services de la Caf.



- 3 Pilotage, suivi et évaluation** au sein d'instances dédiées (comité de pilotage, comité technique...).

## Qui contacter ?

Pour toute question, contactez le conseiller territorial de votre territoire.

Pour connaître ses coordonnées, rendez-vous sur [caf.fr > Partenaires > Partenaires locaux > Contacter un conseiller territorial](#)